

DEC213227DAJ

Décision portant modification des décisions DEC213049DAJ et DEC213061DAJ du 15 septembre 2021 portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect de l'obligation vaccinale

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC213049DAJ du 15 septembre 2021 portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect de l'obligation vaccinale (circonscription Centre-Est) ;

Vu la décision DEC213061DAJ du 15 septembre 2021 portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect de l'obligation vaccinale (circonscription Alpes),

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'article 1^{er} de la décision DEC213049DAJ du 15 septembre 2021 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au cinquième tiret, les mots : « et son adjointe Mme Ausrine BARTASYTE » sont remplacés par les mots : « et ses adjoints Mme Ausrine BARTASYTE et M. Fei GAO » ;

2° Après le sixième tiret, il est ajouté un septième tiret ainsi rédigé : « - Pour l'UMR7369, M. Laurent MARTINY, directeur d'unité. »

Article 2. – Le second tiret de l'article 1^{er} de la décision DEC213061DAJ du 15 septembre 2021 susvisée est complété par les dispositions suivantes : « et ses adjoints Mme Angelique STEPHANOU, M. Bertrand TOUSSAINT et M. Grégory CHAGNON »

Article 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

